

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération  
n° 2013.07.167

**Convention de mise à disposition de service entre la communauté d'agglomération et la ville d'Angoulême - modification de l'annexe 1 à la convention de la Direction des ressources humaines : avenant n° 2**

**LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

**Secrétaire de séance** : Catherine DEBOEVERE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.07.167**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION ET LA VILLE D'ANGOULEME - MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 A LA  
CONVENTION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : AVENANT N° 2**

Vu la délibération n°284 du 12 décembre 2011 portant approbation de la convention de mise à disposition de la direction des ressources humaines,

Vu la délibération n° 229 du 18 octobre 2012 approuvant un avenant n°1 portant modification de l'annexe 1 relative aux effectifs et missions,

L'organisation des services municipaux et communautaires ayant évolué, il y a lieu de modifier les conventions de mise à disposition, pour prendre en compte ces ajustements.

Afin de mieux cibler les besoins des utilisateurs en s'assurant de leur conformité aux objectifs et aux projets portés par la direction des systèmes d'information et télécommunication, il est proposé de lui rattacher le formateur interne aux outils bureautiques.

Ce poste est donc retiré de la convention de mise à disposition concernant la direction des ressources humaines pour être ajouté à celle de la direction des systèmes d'information et télécommunication.

Ainsi, les 33,5 emplois de la direction des ressources humaines (ville) mis à disposition du GrandAngoulême sont désormais ramenés à 32,5.

Il convient donc de mettre à jour l'annexe 1 de la convention relative à la direction des ressources humaines actant le changement de rattachement hiérarchique du formateur interne aux outils bureautiques.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines / systèmes d'information du 5 juin 2013,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 10 juin 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de service de la direction des ressources humaines entre le GrandAngoulême et la ville d'Angoulême, ayant pour objet la mise à jour de l'annexe 1 relative aux effectifs et missions,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à le signer, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>15 juillet 2013</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>15 juillet 2013</b> |